

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021
COMPTE-RENDU

Vu les circonstances exceptionnelles,
le conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans
la salle des Fêtes de Coulombs.

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Coulombs, le 14 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Vaccination : compte rendu
- Micro-crèche : compte rendu et étude des offres pour la mission de coordination de chantier « Sécurité et Protection de la Santé » (C.S.P.S. : Coordination Sécurité Protection de la Santé)
- Feu de circulation : étude du renouvellement du contrat d'entretien et organisation d'une réunion pour la livraison des travaux
- Fonds de péréquation : attribution du contingent pour des opérations d'investissement
- FDI : demande de subvention pour la création et la réalisation d'un parking à proximité de l'école
- Nomination et désignation d'un élu « correspondant sécurité routière »
- Finances : étude des décisions modificatives
- Finances : état des honoraires et des frais / FIDAL / Affaire LELLOUCHE
- A.T.D. : étude de l'avenant de la convention existante
- Territoire d'énergie : étude du projet d'adhésion au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel
- Pylône TDF : étude de la proposition de renouvellement du bail et étude de l'offre d'achat
- Etat d'avancement pour le dossier de consultation pour la procédure adaptée concernant les travaux de réfection de la toiture de la Mairie et de l'aménagement des combles
- Bibliothèque : compte rendu
- Elections : organisation du bureau de vote et présentation du tableau
- Salle des fêtes : définition des conditions d'utilisation et de location vu les circonstances sanitaires
- Questions diverses

Le lundi 14 juin 2021, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 8 juin 2021, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, M. Daniel GUILLY, Mme Valérie MONOT, M. Roland PETIT, Mme Claudine ABHERVE, M. Francis GUILLARD, M. Didier LE BARS, Mme Sylvie DE ROA, M. Pascal LENOIR, Mme Nathalie ANDREU, M. Patrick JOYEUX

Mme Jacqueline FOUQUET est absente et a donné pouvoir à Mme Catherine MARIE.
Mme Murielle LEROY et M. Jean-Luc MARTIN sont absents.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : l'élagage des platanes.
Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

Conseil d'école : M. Roland PETIT

Rythmes scolaires : la dérogation concernant la semaine de 4 jours a été acceptée.

Les effectifs de l'école élémentaire sont stables en revanche, pour la maternelle, on constate une baisse avec la crainte d'une fermeture de classe. Un courrier cosigné par les 4 communes du regroupement pédagogique a été adressé à l'inspection d'académie pour conserver cette classe et éviter la fermeture. 4 fermetures de classes sont envisagées au niveau du département.

Les travaux du hall d'entrée de l'école ont débuté ce jour.

Les activités avec la Bibliothèque de Coulombs ont repris. Les échanges ont été appréciés.

COVID-19 : aucune fermeture de classe à ce jour. Le protocole sanitaire est respecté rigoureusement.

Fournitures scolaires pour la rentrée prochaine : le syndicat participe à hauteur de 68€ par enfant.

C.C.P.E.I.D.F. Commission enfance : Mme Catherine MARIE

La communauté de communes est en charge du périscolaire et de l'extra-scolaire. 3.700 familles bénéficient des services avec actuellement 450 tarifs différents. A compter de septembre 2021 un calcul unique sera proposé sur la base d'un taux d'effort calculé à l'identique de celui de la CAF. Le calcul du tarif prendra en compte le niveau de ressources et la composition de la famille. Un lissage entre 3 et 5 ans va être appliqué pour unifier les différents tarifs, afin que ce soit équitable. Les inscriptions pourront être flexibles .Toutefois une majoration de tarif sera appliquée pour une réservation de moins de 4 jours par semaine.

Il a aussi été décidé de mettre en place une carte d'inscription annuelle pour les adolescents avec un paiement au nombre de jours de présence réelle.

TERRITOIRE ENERGIE : M. Didier LE BARS

Plan Energie : préparation du prochain groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

ELAGAGE DES PLATANES AVENUE DE L'ABBAYE

4 propositions commerciales sont parvenues en Mairie. Pour mémoire :

- 1- Au jardin d'Olivier (Maintenon) pour un montant de 39.324,48 €uros TTC, sur la base de 28 platanes avec 2 arbres à abattre
- 2- Paysage CLEMENT (Faverolles) pour un montant de 18.900 €uros TTC, sur la base de 21 platanes (sans abattage)
- 3- MP CREATION (Saint-Laurent-la-Gâtine) pour un montant de : 26.748 €uros TTC (sans abattage)
- 4- HER'VET (Saint-Lucien) pour un montant de 19.920 €uros TTC, sur la base de 28 platanes dont 2 arbres à abattre. Ainsi qu'une proposition de plantation de 3 ou 4 nouveaux platanes pour un montant de 3.207 €uros TTC.

L'entreprise HER'VET (Saint-Lucien) est retenue par les membres du conseil à l'unanimité pour un montant total de 23.127 €uros TTC. Les travaux seront réalisés en période de vacances scolaires. La route sera barrée par mesure de sécurité,

M. GUILLARD va se renseigner sur l'âge des nouveaux platanes.

VACCINATION : COMPTE-RENDU

Mme Catherine MARIE informe que la vaccination au Centre d'Epernon est bien organisée.

A ce jour, 212 personnes ont été vaccinées par l'intermédiaire de la Mairie. Les personnes de 75 ans et plus ont été appelées dans un premier temps, puis les personnes âgées de 70-75 ans. Peu de personnes âgées de 40-50 ans se sont manifestées. Par contre, il y a eu une forte demande des jeunes.

Le centre de vaccination continue de vacciner pour les secondes injections juin/ juillet. La dernière primo injection est prévue le 24 juillet avec un rendez-vous pour la 2^{ème} dose le 4 septembre.

Plusieurs élus ont participé bénévolement à l'organisation de la vaccination : M. Didier LE BARS, Mme Claudine ABHERVE, Mme Sylvie DE ROY et Mme Catherine MARIE.

MICRO-CRECHE : COMPTE RENDU ET ETUDE DES OFFRES POUR LA MISSION DE COORDINATION DE CHANTIER « SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE » (C.S.P.S. : COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE)

M. Didier LE BARS présente les 2 propositions commerciales reçues avec un délai de travaux prévu pour 8 mois :

1- APAVE, la proposition commerciale est détaillée, 35 visites pour un montant de 2.275 euros H.T. soit 2.730 euros TTC

2- SOCOTEC, une proposition commerciale au forfait, 14 visites pour un montant de 2.774 euros H.T. soit 3.328,80 euros TTC

Les membres du conseil retiennent à la majorité la proposition commerciale de la société APAVE pour un montant de 1.785 euros HT soit 2.275 euros TTC.

Mme Nathalie ANDREU s'abstient.

FEU DE CIRCULATION : ETUDE DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET ORGANISATION D'UNE REUNION POUR LA LIVRAISON DES TRAVAUX

La délibération concernant le renouvellement du contrat d'entretien votée en décembre 2020 a été approuvée et convient aux attentes municipales.

Suite à la réfection des feux de signalisation, M. Le Maire propose d'organiser une réunion de fin de travaux avec l'entreprise AXIMUM.

FONDS DE PEREQUATION : ATTRIBUTION DU CONTINGENT POUR DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

La commune soumet l'ensemble des dépenses d'investissement de l'année 2020 au Conseil départemental éligibles au Fonds Départemental de Péréquation.

Le montant des dépenses en investissement pour cette année s'élève à 11 942.92 euros H.T. soit 14 331.51 euros T.T.C.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette demande.

FDI : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION ET LA REALISATION D'UN PARKING A PROXIMITE DE L'ECOLE

Il convient de mettre à jour la précédente délibération concernant la demande de subvention au titre du F.D.I. pour un projet de création et de réalisation d'un parking à proximité de l'école.

Le montant de la demande de subvention s'élève à 1.484 euros soit 25% du montant de la dépense maximum hors taxes de 5.935 euros.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

NOMINATION ET DESIGNATION D'UN ELU « CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE »

L'élu Correspondant Sécurité Routière est désigné par le conseil municipal par délibération.

Il est le correspondant privilégié de l'Etat. Il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière. Il contribue à la prise en charge de la Sécurité Routière dans les différents champs de compétence de la collectivité et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

M. Le Maire propose de désigner M. Roland PETIT adjoint en charge de la sécurité.

Les membres du conseil votent à la majorité la désignation de M. Roland PETIT.

M. Roland PETIT s'abstient.

FINANCES : ETUDE DES DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative n°1 :

Suite à l'acquisition d'un véhicule communal et pour financer la TVA, il convient d'abonder le compte 1641 « emprunt » de 4.800 euros comme suit :

Recette - section d'investissement, compte 1641 Emprunt : + 4 800 euros

023 - 4 800 euros

021 - 4 800 euros

Dépense - section de fonctionnement, 678 Budget en sur équilibre + 4 800 euros

Décision modificative n°2 :

Pour honorer la facture d'un montant de 21.489 euros relative à la modernisation des feux de circulation et d'une facture de réparation du même feu suite à un incident d'un montant de 1.278 euros, il convient de prendre au budget en suréquilibre la somme de 7.683 euros et de l'affecter au projet 190008, compte 2158.

Décision modificative n°3 :

Pour honorer la facture d'honoraires de l'entreprise GILSON concernant les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise, il convient de prendre la somme de 291 euros au budget en suréquilibre et de l'affecter au projet 1700004 compte 2158

Décision modificative n°4 :

Pour honorer la facture de l'entreprise ARPAJA concernant les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise, il convient de prendre la somme de 630,43 euros au budget en suréquilibre et de l'affecter au projet 170004 compte 2158.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les décisions modificatives.

FINANCES : ETAT DES HONORAIRES ET DES FRAIS / FIDAL / AFFAIRE LELLOUCHE

La société FIDAL a transmis un état de ses honoraires et de frais d'un montant de 2.846,19 euros H.T. soit 3.415,43 euros T.TC.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le paiement des honoraires.

A.T.D. : ETUDE DE L'AVENANT DE LA CONVENTION EXISTANTE

Eure-et-Loir Ingénierie instruit tout ou partie des autorisations d'urbanisme de la collectivité. Ce partenariat a été conclu par le biais d'une convention. Celle-ci a fait l'objet de modifications.

Les principales modifications sont :

- Clarification de l'option 3 concernant les déclarations préalables,
- Proposition d'un contrôle des chantiers non obligatoire et constat des infractions (option payante d'un montant de 120 euros TTC par intervention)
- Évolution des ratios selon les actes

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'avenant à la convention ADS.

M. Le Maire rappelle que la collectivité suit toujours les avis émis par les services et les services de l'Etat.

TERRITOIRE D'ENERGIE : ETUDE DU PROJET D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

La commune est déjà affiliée au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel auprès de Territoire d'Energie. Il convient d'anticiper le prochain appel d'offres et de renouveler l'adhésion à ce dispositif.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

PYLONE TDF : ETUDE DE LA PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL ET ETUDE DE L'OFFRE D'ACHAT

M. Le Maire informe que le bail du pylône est échu et qu'il convient d'étudier la proposition de renouvellement du bail et d'étudier l'offre d'achat.

Renouvellement du bail :

A ce jour, le loyer annuel est composé d'une part fixe d'un montant 3.000 euros et d'une part variable correspondant au nombre d'opérateurs. A ce jour, le loyer s'élève à 11.237€/AN.

La nouvelle proposition serait la suivante : pour la partie fixe 13.000 euros et pour la partie variable 3.000 euros par opérateur soit un loyer estimé d'un montant de 22.000€/AN.

L'offre d'achat s'élève, après négociation, à 250.000 euros.

M. Roland PETIT souhaite connaître la nature et la durée du bail.

Mme Nathalie ANDREU souhaite savoir ce que deviendra cette parcelle en fonction de l'évolution des technologies.

M. Le Maire propose de demander à l'entreprise un projet de bail pour poursuivre la négociation.

ETAT D'AVANCEMENT POUR LE DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET DE L'AMENAGEMENT DES COMBLES

La consultation des entreprises sera lancée début juillet ou début septembre, dès que la Directrice Juridique de la Communauté de Communes aura validé la procédure.

Pour donner suite aux réunions organisées et aux avis des élus, la lettre de consultation et le CCTP ont été envoyés de nouveau pour avis et contrôle à la Directrice Juridique de la Communauté de Communes.

M. Didier LE BARS a contacté les sociétés « APAVE » et « SOCOTEC » pour une demande de proposition commerciale concernant la mission de coordination de chantier « Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S. : Coordination Sécurité Protection de la Santé), en partant sur une base de 3 mois de chantier :

- APAVE, le montant de la prestation s'élève à 988 euros TTC
- SOCOTEC à 960 euros TTC.

Avant de se prononcer, il convient d'attendre les résultats de l'appel d'offres pour connaître la durée réelle du chantier.

BIBLIOTHEQUE : COMPTE RENDU

Mme Géraldine ZORER met tout en œuvre pour dynamiser la reprise des activités (bébés lecteurs, la Caravanes des Poètes,...). « L'Opéra de si » est un spectacle qui aura lieu la semaine prochaine au collège. Mme Catherine MARIE y assistera.

ELECTIONS : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE ET PRESENTATION DU TABLEAU

La composition du bureau de vote pour les élections départementales du 1^{er} tour du 20 juin prochain est la suivante :

- 8h00 - 13h00 : Mme Jacqueline FOUQUET, M. Daniel GUILLY, M. Francis GUILLARD
- 13h00 - 18h00 : Mme Nathalie ANDREU, M. Didier LE BARS, Mme Sylvie DE ROA

La composition du bureau de vote pour les élections régionales du 1^{er} tour du 20 juin prochain est la suivante :

- 8h00 - 13h00 : Mme Valérie MONOT, M. Jean-Noël MARIE, M. Pascal LENOIR
- 13h00 - 18h00 : Mme Catherine MARIE, Mme Claudine ABHERVE, M. Roland PETIT

La composition du bureau de vote pour les élections départementales du 2^{ème} tour du 27 juin prochain est la suivante :

- 8h00 - 13h00 : Mme Jacqueline FOUQUET, M. Daniel GUILLY, M. Francis GUILLARD
- 13h00 - 18h00 : Mme Nathalie ANDREU, M. André VERSTRYNGE, Mme Sylvie DE ROA

La composition du bureau de vote pour les élections régionales du 2^{ème} tour du 27 juin prochain est la suivante :

- 8h00 - 13h00 : Mme Valérie MONOT, M. Jean-Noël MARIE, M. Pascal LENOIR
- 13h00 - 18h00 : Mme Catherine MARIE, Mme Claudine ABHERVE, M. Odile PETIT

M. Le Maire informe que l'ensemble des assesseurs sont vaccinés et remercie la Préfecture pour la fourniture du matériel sanitaire.

SALLE DES FETES : DEFINITION DES CONDITIONS D'UTILISATION ET DE LOCATION VU LES CIRCONSTANCES SANITAIRES

Après concertation, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas louer la salle des fêtes aux activités dites « festives ». Elle ne sera pas louée pour ces activités en juillet et en août 2021.

Les membres du conseil autorisent à l'unanimité le remboursement des arrhes pour les locations sur cette période.

La salle des fêtes est ouverte aux associations pour permettre la reprise de leurs activités.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire souhaite organiser prochainement une réunion de travail concernant les travaux de la RD116 (Chandelles). Elle permettra de prendre une décision sur le changement des bordures, l'enfouissement ou non des réseaux,... M. Didier LE BARS présentera une synthèse technique et financière des différentes hypothèses de travail et Mme Jacqueline FOUQUET présentera la capacité financière de la commune pour financer cet important projet.

Mme Claudine ABHERVE trouve dommageable que les habitants n'entretiennent pas leur trottoir. M. Le Maire attend le retour d'une note juridique à ce sujet.

M. Didier LE BARS signale la présence d'un rosier « gênant » au 10 Grande Rue à Chandelles.

M. Didier LE BARS souhaite que l'on puisse repeindre une partie d'un des murs de la salle des fêtes.

M. Didier LE BARS souhaite faire un point sur l'isolation du billard (fenêtres, radiateurs,...).

M. Daniel GUILLY a rencontré le garde rivière ce jour concernant la présence d'algues. Une réponse est attendue.

M. Roland PETIT intervient concernant la nécessité de réaliser des travaux de broyage. M. Le Maire souhaite que l'on étudie la mutualisation avec la Ville de Nogent-le-Roi du matériel (tracteur, broyeur,...). Il est nécessaire de mener une réflexion, qui pourrait être élargie aux travaux de déneigement.

M. Roland PETIT propose de rencontrer les habitants au sujet de l'entretien des trottoirs. M. Roland PETIT en profite pour dire que les élus doivent être exemplaires sur l'entretien de leur trottoir.

Mme Claudine ABHERVE informe que la bouche d'égout au 10 avenue de l'Abbaye est obstruée.

M. Roland PETIT revient sur l'entretien des trottoirs et propose de mettre dans les boîtes aux lettres des riverains ses coordonnées pour échanger avec eux.

M. Didier LE BARS souhaite savoir qui arrose les plantations faites au rond-point de la déviation. M. Le Maire l'a signalé à l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36

le 6/07/2021

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Epernon

